

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 25 juin 2019

**Objet** : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre les centres de gestion organisateurs du concours de gardien brigadier de police municipale.

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 25 juin deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

**Etaient présents** : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Monsieur Patrice CALMEJANE, Monsieur Patrick de La MARQUE, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

**Avait donné procuration** : Monsieur Jean-Luc CADDEDU à Monsieur Yves PERREE, Madame Christine CERRIGONE à Monsieur André VEYSSIERE, Madame Catherine DESPRES à Monsieur Didier ROUSSEL, Monsieur Didier DOUSSET à Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Philippe LAUNAY à Anthony MANGIN, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Ali ZAHI, Madame Carole RUCKERT à Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jacques Alain BENISTI.

**Etaient absents et excusés** : Madame Jeanne BECART, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Madame Lamia KIROUANI, Monsieur Gérard LAMBERT, Monsieur Philippe PEMEZEC, Madame Nadia SEISEN, Madame Sophie VALLY.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



**Objet : Convention constitutive d'un groupement de commandes entre les centres de gestion organisateurs du concours de gardien brigadier de police municipale.**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus précisément son article 14 issu de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007,

Vu le décret n° 85.643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu les articles L2113-6 à 8 du Code de la commande publique du 5 décembre 2018,

Considérant que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne organisera la session 2020 du concours de gardien brigadier de police municipale,


Considérant l'intérêt pour le CIG d'adhérer à un groupement de commande en vue de la conception des tests psychotechniques nécessaires à l'organisation du concours de gardien de police municipale,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les centres de gestion organisateurs du concours de gardien brigadier de police municipale en vue de la conception de tests psychotechniques,

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention,

**DIT** que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget des exercices concernés.

 Président,  
Jacques Alain BENISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne